

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

99_DE-014-200086379-20250520-DEL20250503

Date de convocation
14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mai à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni
dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence
de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
20 mai 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoir : 6

Excusés : Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard,

Votants : 26

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Emmanuel Bardeau
Corentin Riou a donné pouvoir à Catherine Letellier
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau
Delphine Besson a donné pouvoir à Sandrine Boire
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Christian Asse

Sandrine BOIRE est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_05_03

**ECHANGES DE PARCELLES ENTRE LA VILLE DE PONT-L'EVÊQUE ET MONSIEUR PAUL PILASTRE –
PASSAGE DES ALLIES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

VU que la parcelle cadastrée AE N°241, située passage des alliés appartient à Monsieur Paul PILASTRE.

Considérant le projet de la ville de développer des liaisons douces dans le cadre d'un schéma cyclable communal et d'améliorer la sécurité de l'itinéraire de la Vélomaritime en traversée de l'agglomération,

Considérant que la ville a acquis par voie de préemption les parcelles AE n°111 et AE n°112 au détriment de Monsieur Paul PILASTRE.

Considérant que le projet de construction de Monsieur Paul PILASTRE sur la parcelle AE n°241 était conditionné par l'acquisition des parcelles cadastrées AE N°111 et AE N°112.

Considérant que la Ville avait besoin de la partie nord de la parcelle cadastrée AE n°241 pour assurer la liaison vers l'emprise de l'ex voie SNCF cadastrée AE n°302

Considérant l'opportunité de pouvoir procéder à un échange de terrains avec Monsieur Paul PILASTRE répondant à l'intérêt des deux parties :

- D'une surface de 4m² détachée de la parcelle AE N°111, appartenant à la Commune
- D'une surface de 25m² détachée de la parcelle AE N°112, appartenant à la Commune

En échange

- D'une surface de 48m² détachée de la parcelle AE N°241, appartenant à Monsieur Paul PILASTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux échanges de parcelles
- **DIT** que les frais de l'acte notarié seront à la charge de la ville
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires
- **CHARGE** Maitre Thomas HOULEY de l'office CHANCÉ-VARIN & ASSOCIÉS de Pont l'Evêque, de la rédaction de l'acte,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Sandrine BOIRE



Le Maire

Yves DESHAYES

